

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 14 avril 2025

18 h 30

Centre des Congrès d'Epinal
Salle de Conférence
7, avenue de Saint-Dié - 88000 EPINAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 17 mars 2025.

1 - Communication de décisions

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement ou renouvellement de ligne de trésorerie :

- Avec la Société Générale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € pour le budget eau avec un taux EURIBOR de 0,9 %.

- Avec la Société Générale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € pour le budget assainissement avec un taux EURIBOR de 0,9 %.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec le bureau d'études NORD EST GEO ENVIRONNEMENT pour la procédure de déclaration de projet devant emporter mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Epinal pour un montant de 5.875 € HT dans le cadre de la création d'un nouveau secteur économique zone de La Voivre à Epinal.

- Avec Messieurs TOM GOEMARE, CLEMENT MELIS, FRANCOIS THUILLIER et l'ASSOCIATION MULHOUSE BRASS QUINTET pour des contrats d'engagement pour des classes de maître, une masterclass et un concert dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire Gautier-d'Epinal pour un montant total de 4.320 €.

- Avec le Bureau d'Etudes ELEMENT 5 pour la réalisation d'un inventaire des zones humides sur la zone d'activités du Saut-le-Cerf - La Voivre à Epinal et la mise en œuvre de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides recensées pour un montant total de 6.850 € HT.

- Avec le cabinet d'architecture BOUILLON-BOUTHIER pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison du football à Epinal pour un montant global de 71.830 € HT.

- Avec la Société MELCHIORRE DEMOLITION pour un avenant n°1 au lot n°2 du marché public de travaux pour la déconstruction de la résidence des Capucins à Châtel sur Moselle pour un montant en plus-value de + 14.200 € HT portant le nouveau montant du marché à 305.022,35 € HT.

- Avec la Société Véolia pour le renouvellement du ballon anti-bélier à l'usine Verzelle à Vaxoncourt pour un montant de 5.574,40 € HT.

⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'instruments de musique par le Conseil Départemental des Vosges au profit du Conservatoire Gautier-d'Epinal.

- Pour deux conventions d'occupation précaire pour des locaux situés à la Pépinière d'Entreprises - Parc d'activités de Reffye à Epinal au profit des Sociétés HANDIBAINS et ATELIER DU PROTOTYPAGE (ADP) pour une durée de 23 mois chacune pour un montant total mensuel de 1.478,36 € HT.

- Pour un contrat de prêt pour un studio situé à Les Voivres au profit de Monsieur Esteban GRATIOT pour un montant de 255 € TTC pour l'ensemble de la période d'occupation soit 31 jours.

- Pour un bail commercial pour un local situé au Xylopôle à Chavelot au profit de la Société FROID CLIM SERVICE pour une durée de 9 mois pour un montant mensuel de 605,93 € HT.

⇒ A la sollicitation de subventions :

- Après de de la Région Grand Est pour les études de faisabilité et de structure en vue de la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la BMI.

- Après du Département des Vosges, de la Région Grand Est, de l'Etat, de fédérations sportives, des aides européennes pour l'acquisition de 8 plots de départ installés à la Piscine Olympique Roger Goujon à Epinal.

- Après de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour l'octroi de plusieurs subventions en faveur du multi-accueil Les Doudous à Thaon les Vosges relatives à la branche famille et de financements complémentaires relatif à la prestation de service Relais Petite Enfance pour des missions renforcées.

- Après de l'agence de l'eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental des Vosges pour le renouvellement de conduites d'eaux potables fuyardes :

- Clos des Jardins, rue du Hameaux et rue du Xatis à Chavelot ;
- Sous le rang du Mont - La Fosse à Le Clerjus ;

- Rue de la gare à Xertigny ;
- Rue de la Chenale à Fontenoy le Château ;
- A Fieuzé et Gremifontaine à La Chapelle aux Bois.

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ **En matière d'affaires générales, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Le compte-rendu d'activité de l'Etablissement Public Foncier Grand Est arrêté au 31 décembre 2024 faisant l'état des interventions de l'établissement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- Une convention de servitude, au profit de la Société ENEDIS, sur la parcelle cadastrée AT 0486 située sur la Commune d'Epinal pour un branchement électrique afin d'alimenter une borne IRVE qui sera située sur le parking du cinéma palace à Epinal.

⇒ **En matière d'affaires financières, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Le versement des participations 2025 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours pour un montant total de 3.973.973,76 € ;
- Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour un montant total de 622.523 €.
- Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales pour un montant total de 459.555,46 € ;
- Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges pour un montant total de 4.544,10 €.

- La demande d'adhésion du Syndicat des Eaux du Haut du Mont et du Syndicat des Eaux de Bel-Air au sein du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

⇒ **En matière de développement économique :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la demande d'aide auprès du FSE+ au titre du dispositif de facilitateurs clauses sociales pour l'année 2025 et a approuvé le plan de financement associé.

⇒ **En matière d'acquisitions et cessions de terrains et bâtiments, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- L'acquisition de locaux situés 2 rue de Nancy à Epinal appartenant à la SCI HB JPM.

- L'acquisition d'une parcelle cadastrée BS 034 située sur la Zone de La Voivre à Epinal appartenant à la SCI E11.
- L'acquisition de parcelles cadastrées section 0A numéros 553p et 798p situées à Essegney appartenant à la SCI ESSEGNEY.
- La cession mobilière d'un pylône situé à EPINAL, rue du Professeur Roux, localisé sur la parcelle cadastrée section AH numéro 332, au profit de la société dénommée « TOTEM France », filiale du groupe ORANGE.

⇒ **En matière d'affaires culturelles :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention avec l'Éducation Nationale et la Ville d'Épinal concernant les classes CHAM Ravel afin d'intégrer à la convention en cours des modalités de sortie du dispositif.

⇒ **En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La modification des modalités du dispositif « forfait mobilités durables » visant à changer la période de versement du forfait.
- La mise à jour du dispositif de télétravail et l'adoption des modalités de mise en œuvre du télétravail telles que proposées dans la charte à compter du 1^{er} mai 2025.
- Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 - Protocole transactionnel

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec Monsieur et Madame FEVRE, un protocole transactionnel relatif au dédommagement d'un sinistre subi sur leur véhicule causé par la dégradation de la chaussée situé au centre commercial à Jeuxy.

3 - Délégation du Conseil Communautaire au Président

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la délégation du Conseil Communautaire au Président visant à autoriser Monsieur le Président à signer tout protocole transactionnel jusqu'à 1.000 €.

4 - Service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics, de recherche de subventions et d'efficacité énergétique

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics, de recherche de subventions et d'efficacité énergétique avec les communes.

5 - Pacte Territorial de Réussite et de Transition Ecologique

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant n°1 au Pacte Territorial de Réussite et de Transition Ecologique avec l'Etat, la Région Grand Est, le Département des Vosges et la Communauté de Communes de Rambervillers.

MARCHÉS PUBLICS

6 - Accord-cadre - Missions d'accompagnement « Mon Accompagnateur Rénov' »

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les accords-cadres à bons de commande mono-attributaire pour des missions d'accompagnement « Mon Accompagnateur Rénov' », dans le cadre d'un groupement de commandes avec les Communautés de Communes de Mirecourt-Dompaire et de la Région de Rambervillers.

7 - Marché Assurance Dommages aux Biens

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le marché d'assurance dommages aux biens et risques annexes (en consultation directe suite à une infructuosité de l'appel d'offres ouvert lancé en fin d'année 2024).

8 - Programme de maîtrise d'œuvre pluriannuel pour la création, le renouvellement et le renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'accord-cadre multi-attributaires (en procédure d'appel d'offres) relatif au programme de maîtrise d'œuvre pluriannuel pour la création, le renouvellement et le renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

AFFAIRES FINANCIÈRES

9 - Comptes Financiers Uniques 2024

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les Comptes Financiers Uniques 2024 des budgets suivants :

- 9/1 - Budget Général
- 9/2 - Budget annexe Scènes-Vosges
- 9/3 - Budget annexe Réseau Haut Débit
- 9/4 - Budget annexe Locations Commerciales
- 9/5 - Budget annexe Zones Economiques
- 9/6 - Budget annexe Zone Hermitage
- 9/7 - Budget annexe Eau
- 9/8 - Budget annexe Assainissement
- 9/9 - Budget annexe Transport

10 - Affectation du résultat 2024

Le Conseil Communautaire est appelé à affecter le résultat de l'exercice 2024 sur le budget général et les budgets annexes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal :

- 10/1 - Budget Général
- 10/2 - Budget annexe Scènes-Vosges
- 10/3 - Budget annexe Réseau Haut Débit
- 10/4 - Budget annexe Locations Commerciales
- 10/5 - Budget annexe Zones Economiques
- 10/6 - Budget annexe Eau
- 10/7 - Budget annexe Assainissement
- 10/8 - Budget annexe Transport

11 - Budget Primitif 2025

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le budget primitif 2025 de la Communauté d'Agglomération :

- 11/1 - Budget Général
- 11/2 - Budget annexe Scènes-Vosges
- 11/3 - Budget annexe Réseau Haut Débit
- 11/4 - Budget annexe Locations Commerciales
- 11/5 - Budget annexe Zones Economiques
- 11/6 - Budget annexe Eau
- 11/7 - Budget annexe Assainissement
- 11/8 - Budget annexe Transport

12 - Taux d'imposition

Le Conseil Communautaire est appelé à fixer pour l'année 2025, les taux portés au cadre II de l'état 1259 de la notification des taux d'imposition.

13 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Conseil Communautaire est appelé à fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

14 - Taxe GEMAPI

Le Conseil Communautaire est appelé à arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025.

15 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement de fonds de concours au profit des Communes suivantes :

- 15/1 - Commune de Brantigny ;
- 15/2 - Commune de Châtel sur Moselle ;
- 15/3 - Commune de Essegney ;
- 15/4 - Commune de Girancourt ;
- 15/5 - Commune de Les Voivres.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

16 - Aide économique au profit de la SASU CUSSENOT BOULANGERIE

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une aide à l'investissement productif d'un montant de 7.054 €, correspondant à un taux de 15 % sur une base de dépense éligible de 47.029 € HT au profit de la SASU CUSSENOT BOULANGERIE sises à CHAVELOT.

17 - Convention PLATO 2025

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'abondement au Fonds Régional dédié au soutien de la production audiovisuelle et cinématographique à hauteur de 10.000 € maximum pour l'exercice 2025 dans le cadre de la convention cadre de partenariat PLATO 2025 visant à intégrer la Communauté d'Agglomération d'Epinal dans le réseau de collectivités favorisant l'accueil de tournages cinéma et audiovisuel en Grand Est et la mise en place d'actions communes de promotion du territoire auprès des professionnels de l'audiovisuel et du cinéma.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

18 - Association de Gestion des Services Universitaires

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association de Gestion des Services Universitaires concernant l'animation, la promotion de la vie étudiante et du logement étudiant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

19 - Etablissement Supérieur d'Art de Lorraine

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les nouveaux statuts de l'Ecole Supérieur d'Art de Lorraine et à désigner des représentants de la Communauté d'Agglomération d'Epinal appelés à siéger au sein de l'établissement.

MOBILITES

20 - Délégations de services publics transport urbain

Le Conseil Communautaire est appelé à désigner les membres de la Commission dans la cadre de la Délégation de Service Public transport urbain sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

HABITAT

21 - PIG Pacte Territorial

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention PIG Pacte Territorial France Rénov' avec l'Etat, l'Anah et les Communautés de Communes de Mirecourt-Dompaire et de la Région de Rambervillers pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

22 - Financement de la mission Reconquête du Bâti en Milieu Rural

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la modification de la convention Reconquête du Bâti en Milieu Rural avec les communes fixant le montant du financement du service apporté par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

URBANISME

23 - Déclaration de projet - Ville d'Epinal

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'engagement d'une procédure visant à faire déclarer d'intérêt général le projet d'installation d'une manufacture de maroquinerie par MCV Manufacture du Cœur des Vosges et à mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Epinal en conséquence.

24 - Déclaration de projet - Communes de Chavelot et Golbey

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver une procédure de déclaration de projet portant sur l'implantation d'une plateforme de massification bois valant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des Villes de Chavelot et de Golbey.

25 - Tarifs d'instruction du droit des sols

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'évolution des tarifs d'instruction du droit des sols.

TOURISME

26 - Convention de partenariat avec le Département de la Haute-Saône et Destination 70

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention de partenariat avec le Département de la Haute-Saône et Destination 70 pour le comité d'itinérance de la Véloroute V50 pour une durée de 3 ans (2025/2027) pour un montant de 5.000 € par an à la charge de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

27 - Tarifs bateaux promenade 2025

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les tarifs des bateaux promenade à compter du 1^{er} janvier 2025.

EAU ET ASSAINISSEMENT

28 - Fonds de concours - Commune de Badménil aux Bois

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'un fonds de concours au profit de la Commune de Badménil aux Bois pour des travaux de voirie nécessaires suite à la création d'un réseau d'assainissement.

COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE

29 - Participations familiales - Crèches 2025

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les tarifs 2025 relatifs aux participations familiales pour les crèches en fonction du barème national de la Caisse d'Allocations Familiales à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2025.

30 - Questions diverses